

IMAGINES LE NOUVEAU LOGO DE L'ACCUEIL JEUNES DES MONTAGNES DU GIFFRE !



Règlement officiel du concours de création du logo de l'accueil jeunes des Montagnes du Giffre

1/ Objectifs du concours

Le présent concours a pour objectif la création et le choix d'un nouveau logo pour l'accueil jeunes géré par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Les participants peuvent déposer leur proposition à l'accueil jeunes, situé en face du collège Jacques Brel à Taninges, entre le lundi 17 et le vendredi 28 janvier 2022.

Deux phases de vote auront lieu par la suite :

- Tout d'abord, les jeunes de l'accueil jeunes votent pour leur logo favori. Les trois logos ayant obtenu le plus de votes sont sélectionnés pour le vote suivant.
- Ensuite, les élus et le personnel du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre choisissent leur logo favori parmi les trois élus précédemment par les jeunes.

Enfin, la proposition ayant obtenu le plus de voix deviendra le nouveau logo de l'accueil jeunes des Montagnes du Giffre. Il sera ensuite utilisé sur tous les éléments de communication de l'accueil jeunes.

2/ Conditions et modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les jeunes des Montagnes du Giffre (soit les communes de Châtillon sur Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges et Verchaix) âgés de 11 à 17 ans, fréquentant l'accueil jeunes. Ils participent sur la base du volontariat.

Chaque candidat doit présenter des propositions à titre individuel.

Une seule proposition de logo par personne est autorisée. Les propositions incluant plus d'un logo par rendu ne sont pas prises en considération, ni les propositions ne respectant pas les consignes de création ou n'étant pas rendu dans les délais indiqués.

Chaque jeune déposant une proposition devra signer la feuille d'émargement en indiquant la date de dépôt de son logo.

Toutes les propositions doivent impérativement être des œuvres originales et ne pas incorporer, se baser ni s'inspirer de créations, de marques déposées ou d'images protégées existantes ou bien appartenant à des tiers. Les propositions émanant de sites de création automatique de logos seront refusées.

3/ Consignes de création

La proposition de logo doit :

- Au-delà du symbole graphique, faire apparaître le terme "accueil jeunes".
- Représenter la vie au sein de l'accueil jeunes,
- Représenter le vivre ensemble et le partage,
- Les propositions de logo doivent être exemptes de tout contenu inapproprié ou réservé aux adultes.

4/ Contraintes techniques et remise du logo

Le logo, l'image et le texte, indifféremment de leur utilisation conjointe ou séparée, doivent respecter les contraintes suivantes :

- être réalisé sur les feuilles fournies par l'accueil jeunes : disponible en version papier au local de Taninges ou téléchargeable en PDF sur le site www.montagnesdugiffre.fr, onglets "Vivre et habiter > Enfance-jeunesse > Accueil jeunes"
- être impérativement adaptés à tous les publics, tous âges confondus, et reconnaissables par tous,
- ne pas comporter plus de 4 couleurs en plus du noir.

Les propositions doivent être remises entre le lundi 17 et le vendredi 28 janvier 2022, à l'accueil jeunes, situé en face du collège Jacques Brel à Taninges, en main propre aux animateurs : Lucien ou Chloé.

5/ Calendrier

- **Du 17 au 28 janvier 2022** : dépôt des propositions de logo à l'accueil jeunes. Les propositions reçues après cette échéance ne seront pas prises en compte.
- **Du 31 janvier au 4 février 2022** : vote des jeunes pour leurs trois logos favoris. Le vote est ouvert aux jeunes inscrits à l'accueil jeunes.
- **Mercredi 9 février** : vote des élus de la Communauté de Communes et du personnel du service enfance-jeunesse, parmi les trois logos sélectionnés par les jeunes.
- **Résultats du concours** : les résultats sont donnés à la suite du dernier vote par le biais d'un communiqué de presse officiel.

6/ Elections

Les deux phases de vote ont lieu à l'accueil jeunes durant les horaires d'ouverture du service.

Pour élire le futur logo du local jeunes, deux votes ont lieu :

- Par les jeunes des Montagnes du Giffre, âgés de 11 à 17 ans, inscrits à l'accueil jeunes,
- Par les élus de la Communauté de Communes et le personnel du service enfance-jeunesse.

Une urne et un isoloir sont mis à disposition par la commune de Taninges pour matérialiser le vote. Chaque jeune vote une seule fois au sein de l'isoloir. Les propositions de logo respectant les consignes et rendues dans les délais seront exposées sur un mur de l'accueil jeunes et numérotés. Pour le vote, les jeunes inscrivent le numéro du logo qu'il préfère sur un papier vierge, avant de le déposer dans l'urne et signer la feuille d'émargement en indiquant la date et son nom/prénom.

Les animateurs de l'accueil jeunes sont garants du respect de la procédure de vote.

7/ Critères de sélection

Le choix de la proposition gagnante s'opère en fonction des critères suivants :

- sa pertinence – la proposition doit être conforme aux conditions définies dans le règlement du concours,
- son originalité – elle doit démontrer originalité, impact et imagination,
- sa qualité esthétique – elle doit attirer l'attention, traduire un équilibre visuel entre tous les éléments afin d'obtenir un logo cohérent et attractif.

8/ Droits de propriété intellectuelle

En participant à ce concours, le lauréat cède expressément à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre tous les droits de propriété intellectuelle pour la publication d'informations concernant le nom, le contenu et les images du projet gagnant.

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre se réserve le droit de modifier le logo gagnant pour mieux répondre aux impératifs du projet, notamment en insérant le nom "Montagnes du Giffre" sur le visuel.

9/ Informations

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent prendre contact avec Chloé Busseti, responsable de l'accueil jeunes des Montagnes du Giffre :

- par courriel : enfance.jeunesse@montagnesdugiffre.fr
- ou par téléphone : 07 66 19 65 71